

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240312-24_011-DE

11/03/2024

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024

Ville de
Commercy



Table des matières

Introduction	2
1. Contexte général	3
1.1. Situation mondiale	3
1.2. Situation en France	3
1.3. Situation locale	4
2. La loi de finances pour 2024	4
3. La situation financière de la commune de Commercy	8
3.1. Le budget principal de la Ville de Commercy	8
3.1.1. Fonctionnement	8
3.1.2. Investissement	10
3.1.3. Fiscalité	13
3.1.4. Indicateurs financiers	15
3.1.5. Analyse de la dette	16
3.2. Les budgets annexes	18
3.2.1. Service des eaux	18
3.2.2. Service d'assainissement	20
4. Les orientations budgétaires de la commune de Commercy pour 2024	22
4.1. Fonctionnement	22
4.1.1. Les recettes	22
4.1.2. Les dépenses	24
4.1.3. Les budgets annexes	26
4.2. Investissement	26
4.3. Prospective 2024 – 2025	28
Conclusion	28

Introduction

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape. Le débat lancé à partir de ce rapport est une obligation légale. Il doit se dérouler dans les dix semaines, précédents l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à 3 objectifs principaux :

- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- présenter les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif 2024 de la commune et de ses budgets annexes Eau et Assainissement est fixé le mardi 02 avril 2024

1. Contexte général

1.1. Situation mondiale

La forte reprise économique de 2021 n'aura pas déclenché un cycle vertueux. La croissance mondiale a reflué à 3,2% en 2022 et les perspectives de l'OCDE tablent sur une croissance du PIB mondial autour de 2,7 % en 2023 puis 2,9% en 2024. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale va même « *rester autour de 3 % pendant les cinq prochaines années, prévision de croissance à moyen terme la plus faible depuis 1990, largement inférieure à la moyenne de 3,8 % des vingt dernières années* ».

A cet égard, la BCE, lors de sa conférence de presse du 14 septembre dernier, révisait à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro, à 0,7% pour 2023 et 1% pour 2024.

L'inflation recule certes des deux côtés de l'Atlantique mais à un rythme différent. Aux Etats-Unis, l'inflation américaine est tombée à 3 % en juin, un plus bas depuis mars 2021 alors qu'elle atteignait 5,2% en zone euro en août dernier contre 6,1 % en juillet et 10 % un an auparavant.

La BCE a donc revu ses prévisions d'inflation en zone euro à 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025 (5,1 % en moyenne en 2023, 2,9 % en 2024 et 2,2 % en 2025 pour l'inflation sous-jacente) et a donc décidé de poursuivre sa politique de resserrement monétaire en relevant, le 14 septembre dernier (pour la dixième fois en un an) ses taux directeurs.

La reprise de l'activité internationale en 2021 a généré des tensions économiques, avec des difficultés d'approvisionnement et des hausses des prix. En 2022 et 2023, la guerre en Ukraine a renforcé ce renchérissement des prix des matières premières (céréales, gaz) du fait d'anticipations de rupture des approvisionnements de Russie et d'Ukraine.

1.2. Situation en France

Avec une croissance du PIB à 0,9% en 2023 et 2024 puis 1,3% en 2025 portée essentiellement par la demande intérieure et une reprise de l'investissement des entreprises, la Banque de France anticipe une croissance très progressive et une sortie de l'inflation sans récession pour l'Hexagone dans un contexte international qui restera peu favorable aux échanges.

Le Ministère de l'Economie anticipe une croissance à 1% pour 2023 et 1,4% selon les hypothèses retenues pour actualiser la Loi de Programmation des Finances Publiques (**LPPF**) et construire le projet de Loi de Finances (**PLF**) 2024. Cette évolution serait liée au rebond de la consommation avec la décrue de l'inflation.

Pour l'INSEE, l'inflation continuerait de refluer d'ici fin 2023, mais plus lentement qu'au printemps. En août 2023 l'IPC a rebondi avec la hausse du pétrole et l'augmentation de 10 % en août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le PLF 2024 prévoit, en 2023, une décrue légère de l'indice des prix à la consommation à 4.8 % en moyenne annuelle contre 5.2 % en 2022. Pour le gouvernement, le bouclier tarifaire sur l'énergie a permis de réduire le niveau des prix de 2 points. L'INSEE est plus pessimiste que le gouvernement en évoquant une inflation à 5 % en moyenne annuelle 2023.

On passerait, en 2024, d'une inflation énergétique et alimentaire à une inflation qui toucherait les services.

Enfin, malgré les incertitudes liées à la situation géopolitique et une croissance plus faible qu'anticipée, le déficit sera de 4,9 % du PIB, contre 5,0 % prévu dans la loi de finances 2023. Pour 2024, le gouvernement prévoit une diminution du déficit public pour atteindre 4,4% du PIB et une dette publique équivalente à l'année précédente soit 109,7% du PIB.

1.3. Situation locale

Le climat d'incertitude se poursuit pour les collectivités locales. En effet, après la pandémie de Covid-19, la crise énergétique, conjuguée à l'inflation, n'a fait que renforcer leurs contraintes budgétaires et financières, les obligeant à toujours plus de vigilance et de prudence dans la mise en œuvre de leurs projets.

La Cour des comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées ;
- un coût de l'énergie encore élevé ;
- des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la rémunération des agents.

Enfin, pour l'ensemble des collectivités, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement posé par l'article 16.3 du projet de LFPF 2023-2027 indique : « Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit : 4,8 % en 2023, 2,0 % en 2024, 1,5 % en 2025, 1,3 % en 2026 et 1,3 % en 2027 ».

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

2. La loi de finances pour 2024

Après de nombreux débats, la Loi de finances pour 2024 (LFI 2024) a ainsi été publiée au journal officiel le 29 décembre 2023 dans la foulée de la validation du Conseil constitutionnel du 28 décembre dernier. Ce dernier a estimé conforme à la Constitution l'essentiel du texte, notamment la majorité des mesures concernant les collectivités locales.

En introduction du PLF 2024 il est indiqué que « le PLF s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine et plus récemment du conflit au Proche-Orient.

Le Projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;
- pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Les principales dispositions de la loi de finances 2024 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- **Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF est augmentée de **320 M€** en 2024 décomposés ainsi :

- **150 M€** en plus sur la dotation de solidarité rurale (DSR) ;
- **140 M€** en plus sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- **30 M€** en plus sur la dotation d'intercommunalité ;

Pour 2024, le Gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement.

Dans le PLF 2023, le gouvernement avait suivi la recommandation du Comité des Finances Locales qui consistait à remplacer le critère de longueur de voirie par un critère de densité afin de corriger des différences de traitement injustifiées entre communes. Toutefois, la LFI 2023 n'a pas repris cette modification du critère de calcul et conserve la méthode applicable en 2022.

- **Extension de l'enveloppe au FCTVA**

Les collectivités bénéficient d'une hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), soit + 364 M€ par rapport à 2023, ainsi que l'extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain, dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine.

- **Soutien à l'investissement local et à la transition énergétique**

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

Le PLF maintient également le soutien à la planification écologique dans les territoires avec la pérennisation et l'augmentation du « fonds vert » et un verdissement accru des dotations. L'État renforce son soutien aux collectivités pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la

transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établirait à 2,5 Md€ (2Mds € en 2023).

Parmi les priorités, la rénovation des écoles pour lesquelles 500 M€ sont fléchés sur le fonds vert, avec un objectif de 2 000 écoles rénovées en 2024.

Afin d'inciter les collectivités à orienter les investissements vers la transition écologique, l'objectif de verdissement des dotations est également renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€.

- **Les mesures de soutien aux collectivités**

La LFI 2024 reconduit certain nombre de dispositifs permettant aux collectivités, dans une certaine mesure, de faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

Le bouclier tarifaire à destination des plus petites collectivités (< 10 agents ETP et avec moins de 2 M€ de recettes de fonctionnement) est reconduit en 2024. Ce dispositif permet de limiter la hausse des tarifs d'électricité à 10% (pour mémoire, 15% en 2023) pour les compteurs électriques d'une puissance inférieure à 36 kVa.

Le gouvernement maintient également l'amortisseur électricité » pour les collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire. Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat prend en charge 75% (contre 50% en 2023) du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 250 €/MWh (contre 180€ en 2023) jusqu'à un prix plafond de 500 €/MWh.

En revanche, le filet de sécurité n'est pas prévu dans la LFI 2024. Seul un solde de 400 M€ est prévu en 2024.

- **Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

La LF 2023 proposait de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

Or l'article 8 du PLF 2024 vient modifier le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression s'étalera non plus sur deux ans mais sur quatre ans pour s'échelonner jusqu'en 2027. Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

Une fraction de TVA sera affectée aux collectivités bénéficiant de recettes de CVAE en 2022 afin de les compenser à l'euro près de façon pérenne et dynamique.

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023. La CVAE étant variable d'une année sur l'autre, cela justifie de se fonder sur une telle période de référence ;
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Ce mécanisme doit permettre de maintenir l'incitation pour ces collectivités et groupements de communes à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire (prise en compte de la valeur locative foncière des établissements imposés à la cotisation foncière de l'entreprise, etc.).

- **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2024**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2023 publié en décembre 2023 est de 3,9%. C'est donc cette croissance qui s'appliquera sur les bases « ménages ».

- **Compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV)**

La loi de finances pour 2023 a élargi le champ d'application de la TLV aux communes confrontées à une pénurie de logements disponibles pour l'habitation principale mais n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants. Cette évolution a pour effet d'augmenter le périmètre des communes concernées par la TLV à 3 693 communes contre 1 140 auparavant.

L'intégration de nouvelles communes et EPCI dans ce périmètre entraîne la perte du produit de la THLV pour ceux qui l'avaient instauré sur leur territoire. L'éventuelle majoration de THRS décidée par certaines communes ne serait pas suffisante pour compenser intégralement cette perte de THLV.

Le PLF 2024 crée un nouveau prélèvement sur recettes de l'État de 24,7 millions € correspondant au montant de THLV perçu par les communes et EPCI afin de neutraliser les effets de la réforme de la TLV.

3. La situation financière de la commune de Commercy

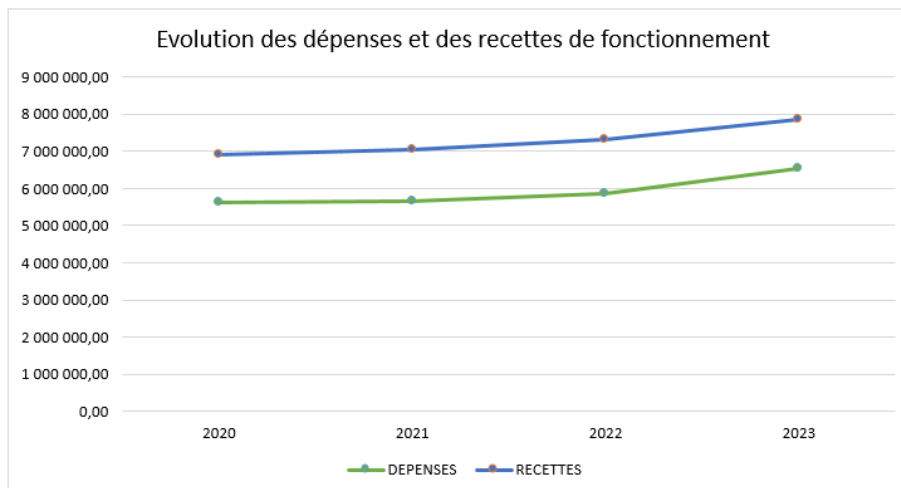
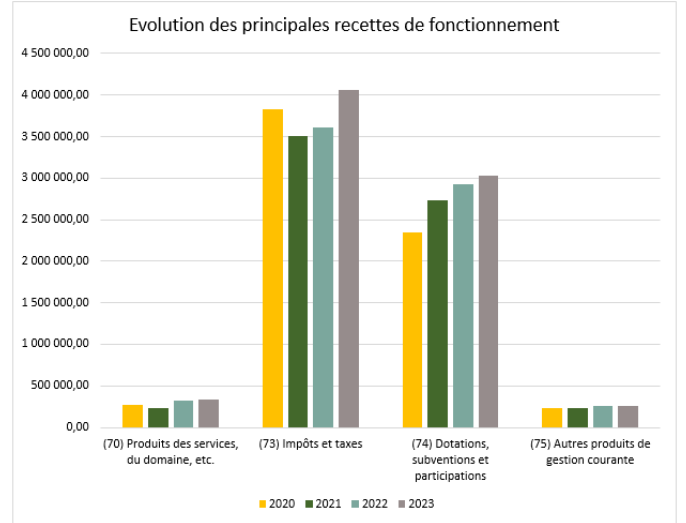
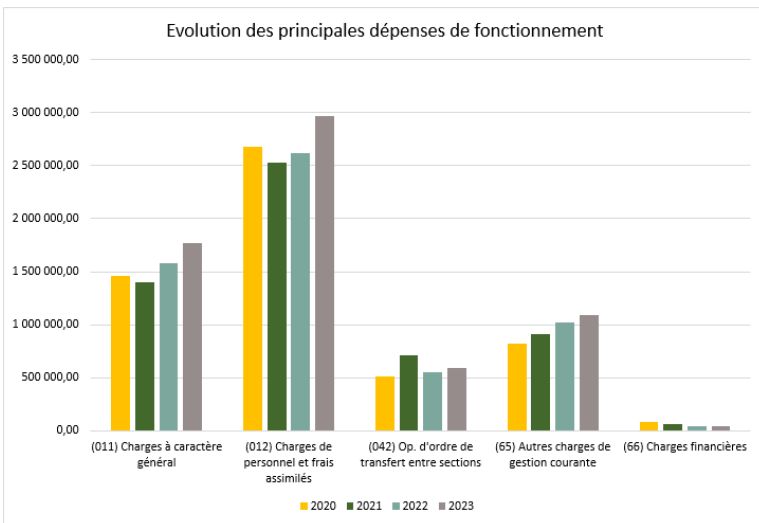
La présentation rétrospective présentée ci-après est réalisée sur les années 2020 à 2023. Il est précisé que les comptes administratifs 2023 n'étant pas encore validés, les données 2023 sont provisoires.

3.1. Le budget principal de la Ville de Commercy

3.1.1. Fonctionnement

Présentation générale des comptes administratifs de 2020 à 2023

Chapitre	DEPENSES				Chapitre	RECETTES			
	2020	2021	2022	2023		2020	2021	2022	2023
	CA	CA	CA	CA		CA	CA	CA	CA
(011) Charges à caractère général	1 455 605,11	1 396 130,92	1 579 955,32	1 772 797,78	(002) Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
(012) Charges de personnel et frais assimilés	2 682 446,81	2 530 439,80	2 622 837,74	2 966 531,66	(013) Atténuations de charges	44 292,16	42 881,04	40 707,18	34 942,43
(014) Atténuations de produits	39 249,42	59 449,50	40 518,16	39 608,20	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	86 344,09	133 102,06	89 238,29	88 838,31
(022) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(70) Produits des services, du domaine, etc.	272 101,14	227 850,99	326 797,39	342 208,57
(023) Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	(73) Impôts et taxes	3 833 480,71	3 504 899,79	3 613 894,58	4 065 756,00
(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	509 600,00	713 657,06	550 080,78	592 865,02	(74) Dotations, subventions et participations	2 343 743,35	2 737 299,52	2 927 160,52	3 033 066,85
(65) Autres charges de gestion courante	822 017,20	906 280,00	1 019 144,32	1 093 555,77	(75) Autres produits de gestion courante	234 192,34	236 205,14	254 294,80	260 509,47
(66) Charges financières	76 615,23	61 318,21	40 362,03	44 195,33	(76) Produits financiers	1 491,60	1 055,40	601,35	189,45
(67) Charges exceptionnelles	31 392,86	588,65	3 261,31	3 267,35	(77) Produits exceptionnels	49 098,51	153 172,68	49 481,92	67 014,15
(68) Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00	1 185,20	18 050,00	(78) Reprises sur provisions	36 265,76	0,00	435,00	0,00
Totaux	5 616 926,63	5 667 864,14	5 857 344,86	6 530 871,11	Totaux	6 901 009,66	7 036 466,62	7 302 611,03	7 892 525,23
Résultat de l'exercice						1 284 083,03	1 368 602,48	1 445 266,17	1 361 654,12
Report résultat N-1						1 833 630,43	1 648 939,87	2 619 454,17	3 304 147,81
Résultat de clôture						3 117 713,46	3 017 542,35	4 064 720,34	4 665 801,93



Si les dépenses de fonctionnement de la commune ont été relativement stabilisées en 2020 et 2021, on note une augmentation ces deux dernières années. En effet, elles augmentent de plus de 3% en 2022 par rapport à 2021 et de plus de 11 % en 2023 par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique par le niveau d'inflation mais également en raison des différentes mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat ainsi que par l'augmentation du coût de l'énergie (cf. tableau ci-après)

Notamment les hausses du point d'indice en 2022 et 2023. Pour cette dernière, celui-ci a augmenté de 1,5% à compter du 1^{er} juillet 2023 conformément au décret n°2023-519 du 28 juin 2023. En complément, ce décret attribue des points d'indice majoré pour les premiers échelons des grades de catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) a également été versée à certains agents dont la rémunération n'a que très peu évolué au cours des 4 dernières années, cela représente une somme de 11,5K€ (celle-ci s'est élevée en 2023 à environ 3,2K€).

Le SMIC a également été revalorisé deux fois en 2023, une augmentation de 1,81% au 1^{er} janvier 2023 et de 2,22% au 1^{er} mai 2023 (soit 11,52€ brut/h). Celui-ci a été automatiquement revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 1,13% pour atteindre 11,65€ brut/h.

Enfin, le décret de juin 2023, attribue au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public).

Ces mesures ont donc augmenté les charges de personnel de 13,1 % par rapport à 2022 (soit + 343 693,92€).

Impact financier de la crise énergétique

Poste de dépense	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Électricité	190 514,49	206 558,61	171 122,14	188 927,01	321 462,97	70 %
Gaz	165 806,35	112 737,09	160 069,35	272 956,71	184 188,30	-33 %
Totaux	356 320,84	319 295,70	331 191,49	461 883,72	505 651,27	9 %

Les dépenses d'électricité 2023 sont estimées en l'absence de la facturation de décembre.

COÛT ANNUEL PRÉVISIONNEL SUPPLÉMENTAIRE EN 2023	43 767,55
--	------------------

Malgré cette hausse des dépenses en 2022 et 2023, on observe que les recettes de fonctionnement de la commune ont évolué dans la même proportion, (+ 3,7 % en 2022 par rapport à 2021 et 7,7 % en 2023 par rapport à 2022) essentiellement en raison :

- d'une hausse des tarifs ;
- d'une fréquentation du conservatoire qui revient à son niveau d'avant crise sanitaire ;
- d'une augmentation des impôts et taxes due à la revalorisation des bases ;

Par ailleurs, bien que la population de la commune prise en compte dans le calcul des dotations de l'Etat diminue chaque année, la DGF a progressé de 0,47% de 2022 à 2023.

Après une augmentation des dépenses d'investissement de 2019 à 2021 (fin du projet de réhabilitation du Centre des Roises principalement), l'investissement de la commune (hors RAR) a retrouvé en 2022 et 2023 son niveau de 2019 avec 2,2 M€ de projets.

Les principaux projets réalisés ces dernières années sont les suivants :

- Réfection de la terrasse du Prieuré de Breuil ;
- Aménagement de la rue Porte au Rupt ;
- La fin de la réhabilitation des Roises ;
- L'aménagement du centre-ville (prestation AMO – Place Charles de Gaulle);
- L'achat d'un véhicule.

Depuis 2020, la commune a investi 7,92 M€ soit **1 401 € par habitant** (calcul effectué sur la moyenne de la population 2020-2023).

Pour mémoire, sur les quatre dernières années, la commune a eu recours à l'emprunt uniquement en 2020 (emprunt de 950 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation des Roises à taux fixe de 0,46% sur 15 ans).

Répartition par opération des dépenses et des recettes d'investissement - exercice 2023

N°	LIBELLE	DÉPENSES			RECETTES		
		REALISE 2023	RAR 2023	TOTAL	REALISE 2023	RAR 2023	TOTAL
O PFI.	Opération financière	746 023,11	0,00	746 023,11	1 547 989,26	0,00	1 547 989,26
O PNI.	Opération non individualisée	41 653,87	500,00	42 153,87	-	-	0,00
133.	Forêt	1 080,29	0,00	1 080,29	-	-	0,00
139.	Eglise	23 412,30	31 512,46	54 924,76	-	-	0,00
154.	Columbarium	16 962,60	0,00	16 962,60	-	-	0,00
174.	Aménagements entrées de Ville	5 520,00	16 800,00	22 320,00	16 186,00	-	16 186,00
274.	Parc automobile	84 764,79	0,00	84 764,79	35 486,00	-	35 486,00
308.	Eclairage public	1 260,00	0,00	1 260,00	-	-	0,00
310.	Chemins ruraux	-	6 646,56	6 646,56	-	-	0,00
365.	Matériel de sécurité	1 590,25	-	1 590,25	-	-	0,00
393.	Matériel ergonomique CST	2 436,98	0,00	2 436,98	-	-	0,00
406.	Parc informatique	14 756,00	20 937,16	35 693,16	-	-	0,00
415.	Aires de jeux	-	15 612,00	15 612,00	-	-	0,00
428.	Serveurs et logiciels	16 616,32	12 205,76	28 822,08	-	-	0,00
447.	Matériel de signalisation routière	8 557,50	549,20	9 106,70	-	-	0,00
464.	Equipement du conservatoire	5 283,10	0,00	5 283,10	-	-	0,00
465.	Téléphonie	-	1 000,00	1 000,00	-	-	0,00
476.	Equipement de la bibliothèque	480,00	7 022,66	7 502,66	-	-	0,00
495.	Matériel et équipement élections	1 560,00	-	1 560,00	-	-	0,00
496.	Plaque monuments aux morts	0,00	1 982,34	1 982,34	-	-	0,00
523.	Achat de mobilier urbain	4 818,00	-	4 818,00	-	-	0,00
539.	Achat de mobilier de bureau	749,64	1 462,80	2 212,44	-	-	0,00
558.	Drapeaux	128,71	145,38	274,09	-	-	0,00
575.	Illuminations de Noël	1 774,94	537,72	2 312,66	-	-	0,00
585.	Amélioration énergétique des bâtiments	24 840,00	43 230,00	68 070,00	-	-	0,00
629.	Travaux sur réseaux électriques	5 165,88	-	5 165,88	-	-	0,00
667.	Matériel cinéma salle Truffaut	2 069,94	-	2 069,94	-	-	0,00
750.	Acquisition de matériel d'aménagement de voirie	9 045,47	-	9 045,47	-	-	0,00
756.	Matériel pôle entretien	1 746,06	366,59	2 112,65	-	-	0,00
771.	Eaux pluviales	12 859,20	6 354,08	19 213,28	-	-	0,00
776.	PV électronique Police Municipale	246,00	0,00	246,00	-	-	0,00
806.	Sécurité passive	-	1 738,20	1 738,20	-	-	0,00
807.	Accessibilité divers bâtiments	-	27 476,04	27 476,04	-	0,00	0,00
818.	Réhabilitation Centre des Roises	108 729,41	5 439,66	114 169,07	475 028,11	468 872,00	943 900,11
822.	Réfection terrasse Prieuré de Breuil	478 053,31	2 900,09	480 954,00	-	491 935,13	491 935,13
832.	Vidéoprotection	-	3 990,00	3 990,00	-	-	0,00
845.	Berges du château	40 416,70	61 952,66	102 369,36	-	8 855,00	8 855,00
846.	Matériel manifestations	33 366,50	0,00	33 366,50	-	-	0,00
849.	Gestion du patrimoine	3 257,73	-	3 257,73	15 754,42	-	15 754,42
854.	Aménagement de la rue Porte au Rupt	226 692,82	55 279,59	281 972,41	-	72 735,00	72 735,00
855.	Piscine - Avenir du site	-	460,00	460,00	-	-	0,00
863.	Aménagement du conservatoire de musique	6 667,71	58 980,29	65 648,00	-	-	0,00
867.	Opération de Restauration Immobilière (ORI)	36 000,00	0,00	36 000,00	-	-	0,00
900.	Stade Parmentier	74 193,18	12 014,00	86 207,18	-	-	0,00
901.	Structure des ponts	-	10 104,00	10 104,00	-	-	0,00
902.	Aménagement de la rue de Lisle	10 026,24	18 644,80	28 671,04	-	37 214,00	37 214,00
903.	Aménagement du centre-ville	70 122,00	28 398,00	98 520,00	-	-	0,00
905.	Création d'un street-park	864,00	-	864,00	-	-	0,00
907.	Matériel et outillage des services techniques	22 388,61	0,00	22 388,61	-	-	0,00
908.	Equipement Maison des Associations	742,73	-	742,73	-	-	0,00
910.	Equipements sportifs	1 938,11	45 363,94	47 302,05	-	-	0,00
911.	Aménagement du Centre Technique Municipal	7 080,00	-	7 080,00	-	-	0,00
912.	Projet structure hébergement des jeunes	18 000,00	-	18 000,00	10 500,00	-	10 500,00
913.	Restauration d'œuvres d'art	-	5 214,00	5 214,00	-	-	0,00
914.	Transition numérique	11 970,00	-	11 970,00	-	-	0,00
915.	Patrimoine arboré	-	18 392,72	18 392,72	-	-	0,00
916.	MECS Les Capucins	-	6 246,00	6 246,00	-	-	0,00
917.	Abri-bus	5 218,80	-	5 218,80	-	-	0,00
919.	Equipements de la Halte fluviale	2 884,80	0,00	2 884,80	-	-	0,00
921.	Equipement de la maison des entreprises	1 328,39	-	1 328,39	-	-	0,00
931.	Aménagement urbains	-	9 912,00	9 912,00	-	-	0,00
	TOTAUX	2 195 341,99	539 371,30	2 734 713,29	2 100 943,79	1 079 611,13	3 180 554,92

Les subventions perçues par la commune en 2023 représentent près de 46% du montant HT des projets réalisés.

3.1.3. Fiscalité

Depuis 2014, la ville de Commercy a engagé une réduction des taux d'imposition. Pour rappel, lors de sa séance du 11 avril 2023, le conseil municipal a voté les taux 2023 suivants :

- CFE : 14,43 % ;
- TH : 18,64 % ;
- TFB : 51,01 % (dont taux TFB du département de 25,72 % transféré suite à la réforme de la fiscalité locale) ;
- TFNB : 43,86 % ;

Evolution des taux d'imposition

	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020	Taux votés en 2021	Taux votés en 2022	Taux votés en 2023	Taux moyens communaux 2022 au niveau national
CFE	14,76 %	14,58 %	14,43 %	14,43 %	14,43 %	26,26 %
TH	18,64 %				18,64 %	22,98 %
TFB	27,30 %	26,97 %	52,16 %	51,01 %	51,01 %	38,28 %
TFNB	45,85 %	45,30 %	44,85 %	43,86 %	43,86 %	50,44 %

Suite à la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables à compter de 2023. Depuis 2020, le taux de cette taxe a été gelé à son niveau 2019. Le conseil municipal n'a donc pas voté de taux pour la taxe d'habitation de 2020 à 2022.

En 2023, le Conseil Municipal a voté la taxe d'habitation sur les logements vacants en maintenant le taux applicable de 2019.

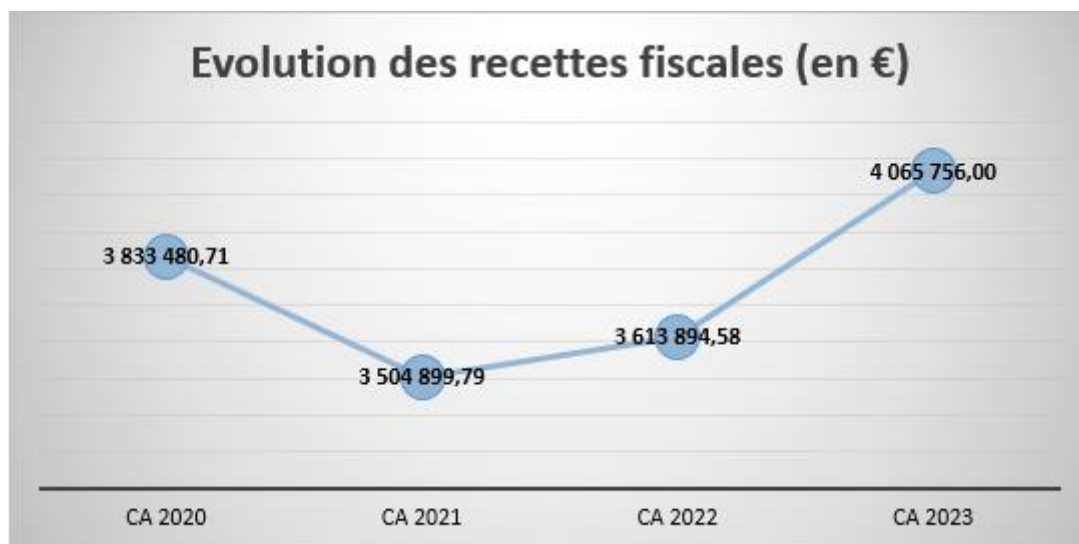
Il est précisé qu'à compter de 2021, le taux de foncier bâti du département (25,72 %) a été transféré aux communes. Depuis 2021, le taux de la commune et le taux du département sont donc cumulés.

Exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties

- Pour les immeubles construits avant 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie : 100% pendant 3 ans ;
- Pour les immeubles construits après 2009 labellisés Bâtiment Basse Consommation ou Haute Performance Energétique : 100% pendant 5 ans.

Répartition des impositions

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
IMPOTS ET TAXES	3 833 480,71	3 504 899,79	3 613 894,58	4 065 756,00
Taxes foncières et d'habitation	3 266 864,00	2 967 254,00	2 983 063,00	3 281 855,00
CVAE	264 452,00	156 056,00	208 669,00	-
TASCOM	112 372,00	122 890,00	130 349,00	237 474,00
IFER	11 279,00	11 906,00	13 221,00	13 787,00
Taxes funéraires	5 236,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	31 131,80	67 712,39	126 570,61
Taxe additionnelle aux droits de mutation	80 961,41	125 167,74	94 589,33	82 665,64
Droits de place	18 310,30	17 432,25	15 363,86	11 582,75
FPIC	70 566,00	69 467,00	72 122,00	66 842,00
Autres impôts locaux ou assimilés	3 440,00	3 595,00	28 805,00	22 514,00
Autres taxes diverses (CVAE)			0,00	222 465,00



Après une diminution nette des recettes fiscales entre 2020 et 2021 (suppression de la taxe d'habitation) on constate une augmentation des recettes fiscales en 2022 (+ 3% par rapport à 2021) malgré une diminution des taux de taxes foncières (TFB et TFNB) visant à neutraliser la revalorisation des bases de + 3,4%. Cette évolution est majoritairement due à la hausse du produit de CVAE (+ 52 K€).

En 2023, on constate une nouvelle évolution des recettes fiscales (+ 12 % par rapport à 2022). Cette évolution est majoritairement due à la hausse du produit de TASCOM (+ 106 K€) ou encore au produit de la THLV (+89 K€).

3.1.4. Indicateurs financiers

Les ratios

Ratios	2020	2021	2022	2023	Moyennes nationales communes de 3500 à 10000 habitants (données 2022 - source : DGCL)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	884	879	944	1065	956
2 Produit des impositions directes / population	633	578	598	637	516,5
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1179	1225	1283	1399	1164
4 Dépenses d'équipement brut / population	437	494	219	252	339
5 Encours de dette / population	539	434	312	211	770,5
6 Dotation Globale de Fonctionnement / population	355	363	375	380	154
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fct	0,52	0,51	0,49	0,50	0,55
8 Dépenses de fct et rbt dette en capital / Recettes réelles de fct	0,84	0,82	0,83	0,83	0,89
9 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,37	0,40	0,17	0,18	0,29
10 Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,46	0,35	0,24	0,15	0,65

La hausse des dépenses et des recettes de fonctionnement accompagnée d'une diminution du nombre d'habitants ont pour conséquence d'augmenter les ratios 1 et 2 en 2023. Le ratio 3 augmente en 2023 en raison de l'accroissement des recettes réelles de fonctionnement.

Les ratios 4 et 9 en 2022 repartent légèrement à la hausse en raison des projets d'investissement en cours. Le recours à l'emprunt ayant été limité sur les quatre dernières années, l'encours de la dette continue de diminuer en 2023 (ratios 5 et 10).

Par ailleurs, la DGF/habitant connaît un léger accroissement en 2023 par rapport aux années précédentes malgré une diminution du nombre d'habitants.

Enfin, on constate que le ratio 7 relatif aux dépenses de personnel augmente en 2023 en raison des différentes mesures indiquées précédemment. La part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement reste néanmoins inférieure à la moyenne des communes de la même strate.

L'épargne

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé. Il est le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. L'épargne brute s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute de laquelle sont déduits les remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement	6 814 665,57	6 903 364,56	7 213 372,74	7 803 686,92
<i>dont cessions</i>	<i>29 600,00</i>	<i>100 500,00</i>	<i>3 140,00</i>	<i>36 364,43</i>
Charges de fonctionnement	5 107 326,63	4 954 207,08	5 307 264,08	5 938 006,09
<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>86 675,95</i>	<i>69 897,47</i>	<i>49 997,07</i>	<i>35 627,81</i>
Epargne de gestion	1 764 414,89	1 918 554,95	1 952 965,73	1 864 944,21
Epargne brute	1 677 738,94	1 848 657,48	1 902 968,66	1 829 316,40
Remboursement dette en capital	629 814,63	673 954,53	689 108,28	577 034,49
Epargne nette	1 047 924,31	1 174 702,95	1 213 860,38	1 252 281,91

L'épargne reste stable en 2023 dans un contexte inflationniste marqué par différentes mesures gouvernementales impactant les finances locales. La commune dispose en 2023 d'une **épargne nette de 1,2 M €**.

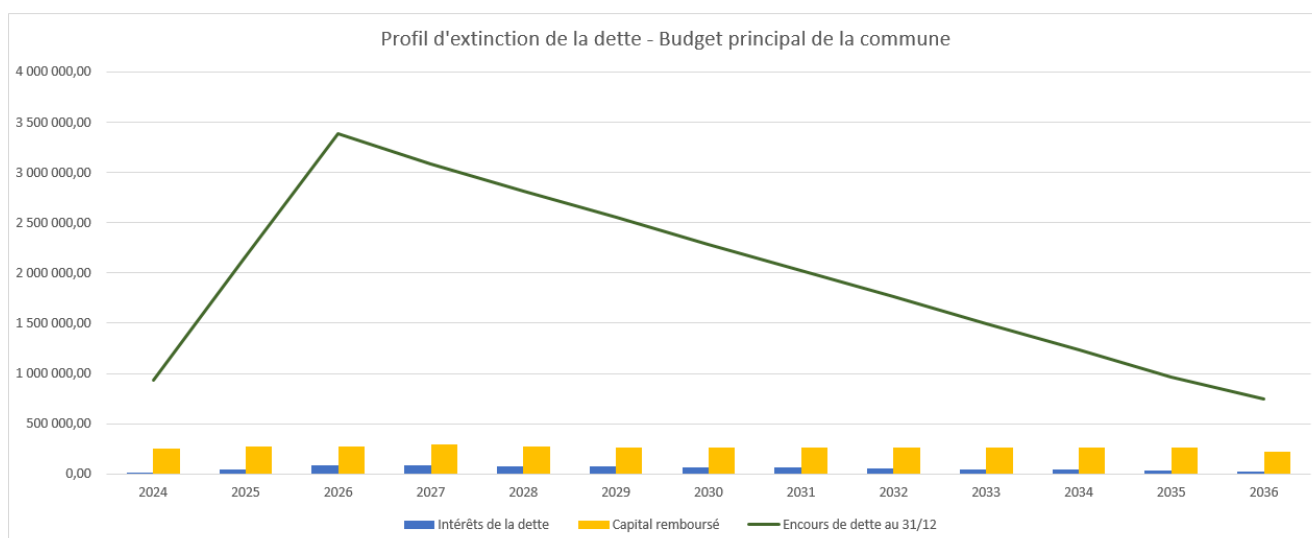
3.1.5. Analyse de la dette

Evolution de l'encours de la dette

Pour information, certains emprunts ayant été contractés à taux variables, les intérêts sont susceptibles d'évoluer.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunt contracté	950 000,00	0,00	0,00	-	0,00
Intérêts de la dette	86 675,95	69 897,47	49 997,07	35 627,81	15 284,85
Capital remboursé	629 814,63	673 954,53	689 108,28	577 034,49	246 771,33
Annuité	716 490,58	743 852,00	739 105,35	612 662,30	262 056,18
Encours de dette au 31/12	3 115 917,54	2 442 799,65	1 753 691,37	1 175 775,48	929 511,81

Profil d'extinction de la dette

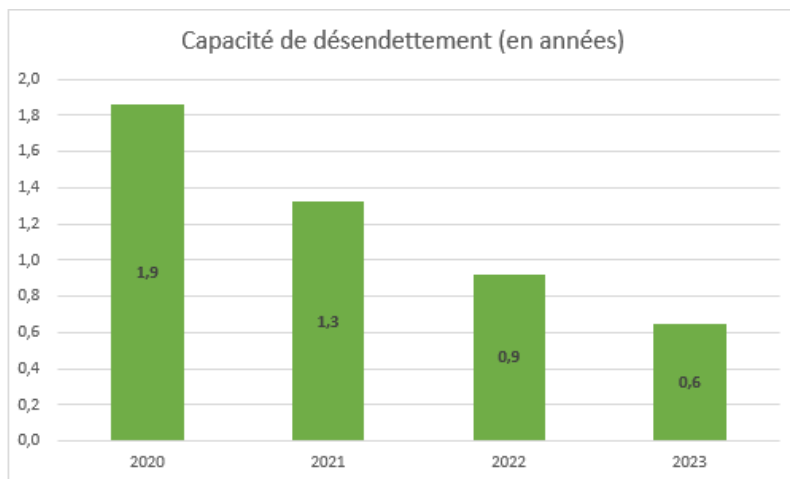


La projection 2024-2036 est réalisée dans l'hypothèse d'un emprunt en 2025 et 2026, respectivement de 1,5M € chacun.

Ratios de la dette

Le taux d'endettement de la commune (encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement) s'élève à **0,15** (0,24 en 2022 et 0,35 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait 0,15 année à la commune pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de ses ressources de fonctionnement. Pour information, le seuil de surendettement est fixé à 1. L'endettement par habitant de la commune s'élève à **211 €** (312 € en 2022, 434 € en 2021, 539 € en 2020 et 594 € en 2019) alors que la moyenne des communes de la même strate se situe à 770.5 €.

La capacité de désendettement



La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires à la commune pour rembourser intégralement le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Au regard du niveau de sa capacité de désendettement, on constate que la commune est dans une situation tout à fait satisfaisante. Pour information, la capacité de désendettement

moyenne d'une commune en 2022 est de 4,3 ans (source : DGCL) et le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

La capacité de désendettement de la commune ainsi que son évolution témoignent d'une situation financière saine.

3.2. Les budgets annexes

3.2.1. Service des eaux

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chapitre	2020	2021	2022	2023	Chapitre	2020	2021	2022	2023
		CA	CA	CA	CA		CA	CA	CA	CA
	(011) Charges à caractère général	15 183,02	12 952,60	23 234,42	4 575,55	(002) Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	(012) Charges de personnel et frais assimilés	6 690,40	6 333,44	7 000,00	9 146,25	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	9 634,33	9 634,33	9 634,33	9 634,33
	(022) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(70) Ventes de produits fabriqués, etc.	176 041,21	192 392,24	214 506,31	259 736,46
	(023) Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	(77) Produits exceptionnels	0,00	0,00	16 639,09	0,00
	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	53 093,09	52 258,22	52 258,22	56 418,99					
	(66) Charges financières	1 449,75	1 207,82	938,72	948,98					
	(67) Charges exceptionnelles	0,00	0,00	48 240,00	0,00					
	Totaux	76 416,26	72 752,08	131 671,36	71 089,77	Totaux	185 675,54	202 026,57	240 779,73	269 370,79
		Résultat de l'exercice					109 259,28	129 274,49	109 108,37	198 281,02
		Report résultat N-1					114 759,12	224 018,40	184 677,61	185 829,59
		Résultat de clôture					224 018,40	353 292,89	293 785,98	384 110,61

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chapitre	2020	2021	2022	2023	Chapitre	2020	2021	2022	2023
		CA	CA	CA	CA		CA	CA	CA	CA
	(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	(020) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(021) Virement de section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	9 634,33	9 634,33	9 634,33	9 634,33	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	53 093,09	52 258,22	52 258,22	56 418,99
	(16) Emprunts et dettes assimilées	20 881,93	13 225,85	10 890,41	10 229,59	(10) Dotations, fonds divers et réserves	58 965,96	2 000,00	168 615,28	107 956,39
	(21) Immobilisations corporelles	12 000,00	224 580,16	342 775,03	42 285,90	(21) Immobilisations corporelles	0,00	0,00	224 580,16	0,00
	Sous-totaux	42 516,26	247 440,34	363 299,77	62 149,82	Sous-totaux	112 059,05	54 258,22	445 453,66	164 375,38
	RAR	0,00	0,00	21 495,00	38 907,59	RAR	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux	42 516,26	247 440,34	384 794,77	101 057,41	Totaux	112 059,05	54 258,22	445 453,66	164 375,38
		Résultat de l'exercice					69 542,79	-193 182,12	82 153,89	102 225,56
		Report résultat N-1					-44 975,95	24 566,84	-168 615,28	-86 461,39
		Résultat de clôture (hors RAR)					24 566,84	-168 615,28	-86 461,39	15 764,17
		Résultat de clôture					24 566,84	-168 615,28	-107 956,39	-23 143,42

En 2020, on observe une hausse des dépenses de fonctionnement en raison de la signature du contrat d'assistance passé avec Collectivités Conseils fin 2019 (coût moyen annuel : 7 700 €). Les recettes de fonctionnement progressent également chaque année suite à une hausse du tarif de la surtaxe eau en 2019 (passé de 0,459 €/m³ en 2018 à 0,688 €/m³ à compter de 2019). Si le tarif n'a pas évolué depuis, le produit de la surtaxe est en constante augmentation, les volumes de consommation étant plus importants.

En 2023, les dépenses retrouvent un niveau quasi équivalent à 2020-2021. Les recettes sont en augmentation par rapport à 2022(+11%).

Enfin, sur la période 2020-2023, voici les principaux projets d'investissement réalisés :

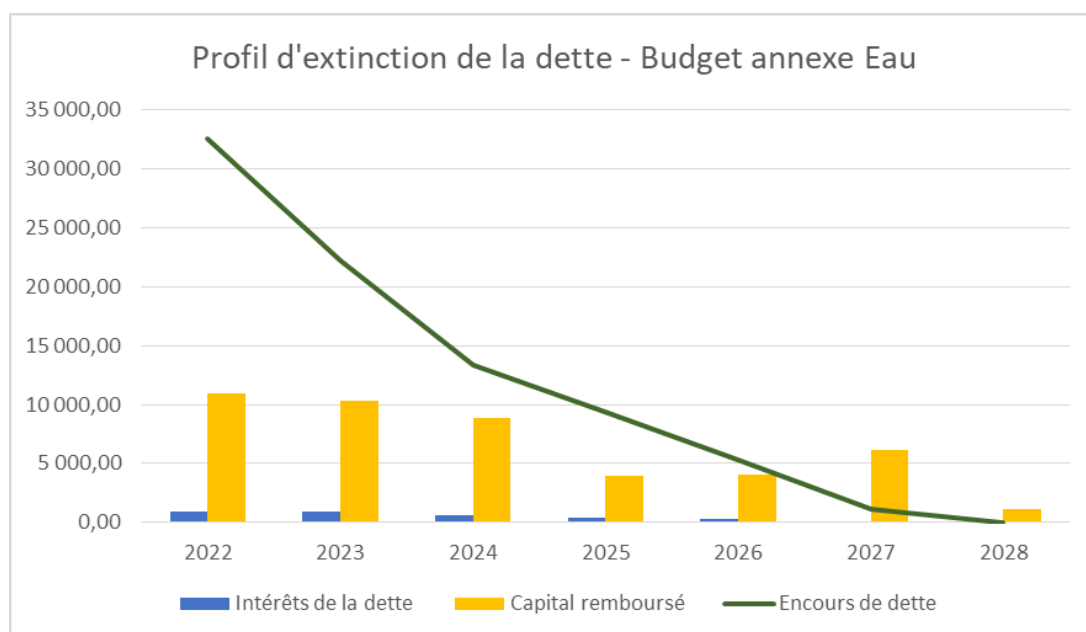
- Renouvellement des branchements plomb ;
- Déploiement d'un système de télérelevé ;
- Remplacement d'une canalisation d'eau potable rue de la Haute Fin.

Il est précisé que ces travaux ont été autofinancés en grande partie grâce à la surtaxe récupérée.

Etat de la dette

Pour information, certains emprunts ayant été contractés à taux variables, les intérêts sont susceptibles d'évoluer.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunt contracté	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
Intérêts de la dette	1 618,79	1 209,91	902,91	1 078,84	623,16	393,71	260,92	123,67	8,94
Capital remboursé	20 881,93	13 225,85	10 890,41	10 229,59	8 892,11	3 982,20	4 074,18	6 168,28	1 078,81
Annuité	22 500,72	14 435,76	11 793,32	11 308,43	9 515,27	4 375,91	4 335,10	6 291,95	1 087,75
Encours de dette	56 629,11	43 403,26	32 512,85	22 283,26	13 353,51	9 396,22	5 306,14	1 078,81	0,00



La projection 2023-2028 est réalisée dans l'hypothèse où aucun emprunt n'est contracté sur la période.

3.2.2. Service d'assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chapitre	2020	2021	2022	2023	Chapitre	2020	2021	2022	2023
		CA	CA	CA	CA		CA	CA	CA	CA
(011) Charges liées à l'exploitation	16 642,25	5 957,72	73 592,63	9 663,58	(002) Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	
(012) Charges de personnel	6 690,40	6 333,44	7 000,00	9 146,25	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	30 303,79	30 303,79	30 303,79	30 303,79	
(022) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(70) Produits des services, du domaine, etc.	130 569,12	183 933,29	321 521,55	397 572,06	
(023) Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	(74) Dotations, subventions et participations	29 738,00	20 602,00	0,00	9 257,00	
(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	162 453,59	166 538,26	166 538,26	172 475,39	(77) Produits exceptionnels	0,00	0,00	121 905,89	0,00	
(65) Autres charges de gestion courante	2 854,15	3 801,59	0,00	0,00						
(66) Charges financières	8 176,71	5 729,12	3 088,39	3 399,29						
(67) Charges exceptionnelles	0,00	0,00	70 800,00	0,00						
Totaux	196 817,10	188 360,13	321 019,28	194 684,51	Totaux	190 610,91	234 839,08	473 731,23	437 132,85	
Résultat de l'exercice							-6 206,19	46 478,95	152 711,95	242 448,34
Report résultat N-1							358 102,89	351 896,70	398 375,65	458 035,46
Résultat de clôture							351 896,70	398 375,65	551 087,60	700 483,80

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES					RECETTES				
	Chapitre	2020	2021	2022	2023	Chapitre	2020	2021	2022	2023
		CA	CA	CA	CA		CA	CA	CA	CA
(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	(001) Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	
(020) Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	(021) Virement de section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	30 303,79	30 303,79	30 303,79	30 303,79	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	162 453,59	166 538,26	166 538,26	172 475,39	
(16) Emprunts et dettes assimilées	91 472,19	69 656,54	61 247,94	31 216,68	(10) Dotations, fonds divers et réserves	113 986,10	17 019,45	0,00	93 052,14	
(20) Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	(13) Subventions d'investissement	953,16	0,00	0,00	0,00	
(21) Immobilisations corporelles	102 116,72	37 865,52	150 781,22	147 277,81	(21) Immobilisations corporelles	0,00	0,00	37 865,52	0,00	
Sous-totaux	223 892,70	137 825,85	242 332,95	208 798,28	Sous-totaux	277 392,85	183 557,71	204 403,78	265 527,53	
RAR	24 005,40	0,00	153 441,00	74 118,35	RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	
Totaux	247 898,10	137 825,85	395 773,95	282 916,63	Totaux	277 392,85	183 557,71	204 403,78	265 527,53	
Résultat de l'exercice							53 500,15	45 731,86	-37 929,17	56 729,25
Report résultat N-1							-913,98	52 586,17	98 318,03	60 388,86
Résultat de clôture (hors RAR)							52 586,17	98 318,03	60 388,86	117 118,11
Résultat de clôture							28 580,77	98 318,03	-93 052,14	42 999,76

Tout comme pour le budget Eau, on observe en 2020 une hausse des dépenses de fonctionnement en raison de la signature du contrat d'assistance passé avec Collectivités Conseils fin 2019. En 2022, les dépenses de fonctionnement évoluent considérablement (+ 70%). En effet, 70 K€ concernent les régularisations de TVA et 60 K€ correspondent à des travaux d'entretien de la station d'épuration et sur des canalisations.

Les recettes de fonctionnement progressent également chaque année suite à une hausse du tarif de la surtaxe assainissement (0,459 €/m³ en 2019 et 2020 et 1,0799 €/m³ en 2021). Néanmoins, le conseil municipal a voté une diminution de la surtaxe d'assainissement en juin 2023 (0,4726 €/m³). Cela devrait donc diminuer les recettes de fonctionnement à compter de 2024.

La forte augmentation des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, constatée en 2022 s'explique en grande partie par les écritures de régularisation de TVA qu'il a été nécessaire d'émettre pour rétablir la situation, comme pour le budget Eau.

En 2023, les dépenses de fonctionnement retrouvent un niveau quasi-similaire à celui de 2021. Les recettes tant de fonctionnement que d'investissement sont en légère baisse voire en augmentation.

Sur la période 2020-2023, voici les principaux projets d'investissement réalisés :

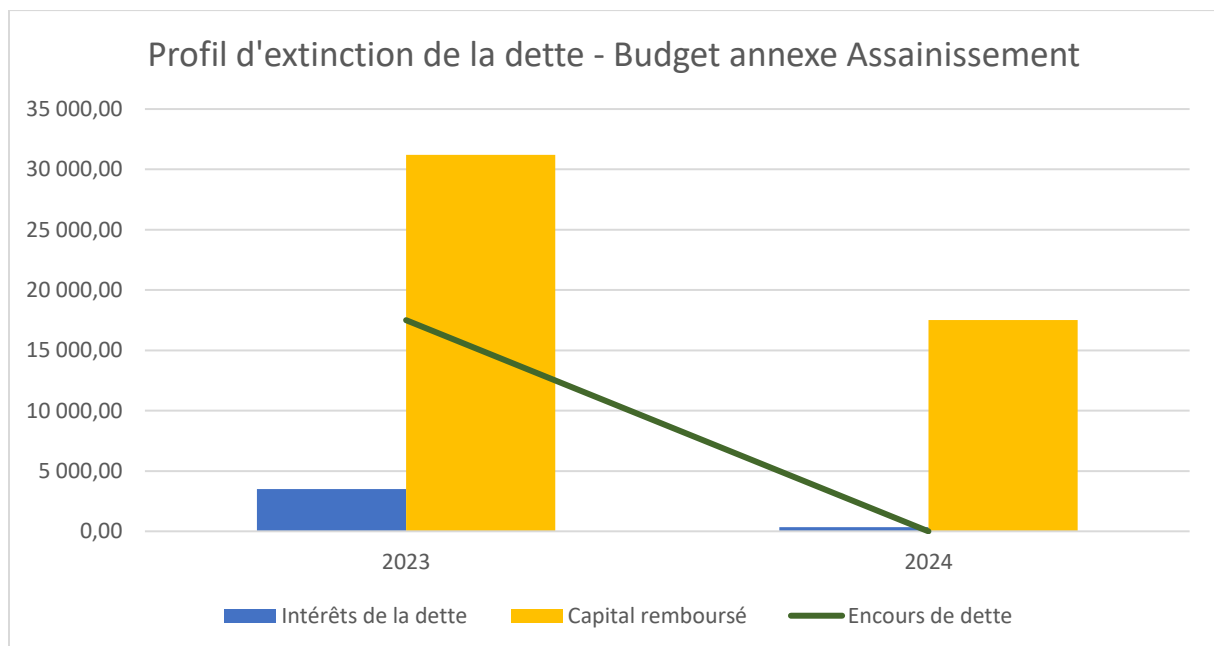
- Création de 4 branchements d'eaux usées (quai Neptune) ;
- Création d'un réseau d'eaux usées (rue de la Trace) ;

- Mise en place d'une solution de comptage de débit des eaux usées en provenance de Vignot ;
- Travaux de la station d'épuration (clarificateur, tour acide, tour oxydo-basique, etc.).

Tout comme sur le budget Eau, ces travaux ont été autofinancés grâce notamment à la surtaxe récupérée.

Etat de la dette

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunt contracté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Intérêts de la dette	12 604,39	9 478,94	6 559,02	4 025,17	3 494,10	353,51
Capital remboursé	90 024,20	91 472,19	69 656,54	61 247,94	31 216,68	17 500,19
Annuité	102 628,59	100 951,13	76 215,56	65 273,11	34 710,78	17 853,70
Encours de dette	273 739,67	182 377,99	112 610,94	51 363,00	17 500,19	0,00



La projection 2023-2024 est réalisée dans l'hypothèse où aucun emprunt n'est contracté sur la période.

4. Les orientations budgétaires de la commune de Commercy pour 2024

Les conséquences des conflits mondiaux (guerre en Ukraine, conflit israélo-palestinien) sont multiples, avec notamment des répercussions économiques, comme sur le prix des matières premières et sur celui de l'énergie.

Malgré ce contexte difficile, la commune de Commercy conserve une situation financière satisfaisante qui va lui permettre d'envisager en 2024 et dans les années suivantes la mise en œuvre de différents projets et notamment la requalification de la place Charles de Gaulle.

4.1. Fonctionnement

4.1.1. Les recettes

Les produits des services

En 2024, une hausse des tarifs de 4,75% est envisagée. Ce taux a été défini en fonction des éléments ci-dessous et a volontairement été limité en deçà du taux moyen de référence obtenu.

Décomposition de l'évolution des données prévisionnelles 2024 permettant de définir un taux d'évolution moyen de référence des tarifs	
Progression des concours financiers de l'Etat (DGF)	-0,47%
Progression des ressources fiscales	-0,20%
Inflation moyenne	4,00%
Baisse de l'épargne nette	22,23
Charges de personnel	10,00%
TAUX MOYEN DE REFERENCE	7,10 %

Les ressources fiscales

En 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité « ménages » est de + **3,9%** (fixé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

Simulation du produit attendu :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit	Variation des taux (en points)
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	7 687 781	51,01%	3 921 537 €	0
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	95 021	43,86%	41 676 €	0
Taxe d'habitation (TH)	813 406	18,64%	151 619 €	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 496 836	14,43%	215 993 €	0
Sous-total			4 330 826 €	
Effet coefficient correcteur			-897 983 €	
TOTAL			3 432 843 €	
VARIATION PREVISIONNELLE 2023-2024			154 812 €	

Depuis la séance du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé d'instituer, la taxe d'habitation sur les logements vacants.

La suppression progressive de la CVAE initialement prévue sur 2 ans puis sur 4 ans devrait être compensée par l'Etat.

Concernant le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), à la suite de la réforme des indicateurs financiers mise en place par la LFI 2022, la LFI 2023, dans une logique de cohérence, supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1. Ainsi, la suppression de cette exclusion devrait entraîner l'éligibilité d'ensembles intercommunaux venant ainsi exclure d'autres du bénéfice du FPIC.

Aussi, la LFI 2023 prévoyait d'étendre les garanties d'attribution pour les ensembles intercommunaux qui perdent le bénéfice du reversement. Ces mécanismes de garantie ont pour but d'encadrer toutes les variations trop importantes du montant.

Ainsi un ensemble intercommunal qui n'est plus éligible au reversement du FPIC, percevait jusqu'à maintenant 50% du montant n-1 puis 0 € l'année suivante. La LFI 2023 avait prévu une garantie de 90% du montant n-1 (2023), puis 75% l'année suivante (2024), 50% la troisième année, 25% la quatrième année et enfin 0 € la cinquième année. Le mécanisme de sortie passe donc d'un étalement de 2 ans à 4 ans.

Ne pouvant connaître à ce jour les effets de la suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1, il est prévu au budget 2024, 75% du montant perçu en 2023, soit 50 000 €.

Les dotations, subventions et participations

La loi de finances pour 2024 annonce une hausse de la DGF de 320M € comme expliqué précédemment.

Le recul de la population DGF constaté entre 2022 et 2023 est de -43 habitants. La diminution de la population se poursuivant dans l'attente du prochain recensement, une perte de la dotation forfaitaire évaluée à 6 K€ est attendue bien que son écrêtement soit supprimé en 2024.

Les rangs de la commune concernant la DSR « cible » et la DSU restent rassurants en 2023 : 7655 sur 10 000 pour la DSR et 82 sur 126 pour la DSU. Il est donc peu probable de perdre l'éligibilité de ces dotations.

Quant à la dotation nationale de péréquation, elle devrait diminuer légèrement en 2024.

Estimation Finance Active* (au 08/02/2024) :

Dotation	2024*	Pour mémoire, 2023	Variation
Dotation forfaitaire	991 600 €	997 599 €	-5 999 €
Dotation de solidarité rurale	667 113 €	655 614 €	11 499 €
Dotation de solidarité urbaine	400 726 €	393 483 €	7 243 €
Dotation nationale de péréquation	67 715 €	70 447 €	-2 732 €
Total DGF	2 127 154 €	2 117 143 €	10 011 €

Les autres produits

Plusieurs logements occupés feront l'objet d'une révision de loyers en 2024, les recettes correspondantes devraient alors augmenter.

Par délibération du 1^{er} décembre 2022, la CC Commercy-Void-Vaucouleurs a redéfini l'intérêt communautaire de certaines de ses actions de développement touristique ayant pour conséquence la restitution à la commune de la halte fluviale et de l'aire de camping-car à compter du 1^{er} mars 2023. Les recettes générées par ces équipements en 2023 ont été de 2 600€.

4.1.2. Les dépenses

L'objectif en 2024 reste de conserver une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement en poursuivant la recherche d'économies et l'optimisation des ressources malgré une hausse des charges.

Dans le projet de LFI 2024, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux et annexes des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, est fixé, à périmètre constant, à + 2,0 % pour 2024. L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

Les charges à caractère général

L'inflation reste élevée en ce début d'année (3,5%) et devrait se situer autour de 3% en juin selon les prévisions de l'INSEE. Au regard de cette prévision et du contexte international, il convient d'anticiper dans le budget 2024 la hausse des charges à caractère général de la commune (hors dépenses d'énergie et dépenses nouvelles).

Concernant les fluides, **deux tendances sont à prévoir** :

- Gaz : + 24% soit une hausse de 80 000 € (estimation du bureau d'étude) ;
- Electricité : les dépenses d'électricité devrait devraient diminuer de l'ordre de 40% grâce au groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy soit une diminution estimée à 120 K€.

Il est à noter qu'un contrat de location avec option d'achat (LOA) a été signé en 2024 pour l'éclairage public et permettrait de réduire les dépenses d'électricité de la commune d'environ 70 K€ / an.

Si le contrat de LOA permettra de réaliser des économies sur les dépenses d'électricité, un coût de fonctionnement supplémentaire estimé à 74 K€ / an est à prévoir pour la location, l'entretien et la maintenance du matériel. Pour information, le contrat a été souscrit pour 7 ans.

Comme évoqué ci-avant, la halte fluviale et de l'aire de camping-car sont restitués à la commune depuis le 1^{er} mars 2023. Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion de ces équipements ont été de 9,3 K€ en 2023.

Concernant les assurances de la collectivité, une hausse significative est à prévoir suite à la résiliation des contrats d'assurances Groupama en fin d'année 2023. Suite à la signature de nouveaux contrats d'assurances, il est nécessaire de prévoir une enveloppe de 60 K€ supplémentaire par rapport à 2023.

Des travaux sur la mise à jour du document unique ainsi que sur les risques au travail seront menés en collaboration avec le Centre de Gestion de la Meuse pour un montant estimé à 12,5 K€.

C'est donc une légère augmentation des charges à caractère général qu'il sera nécessaire de prévoir sur le budget communal 2024.

Les charges de personnel

Les charges de personnel devraient logiquement augmenté en 2024 suite aux différentes mesures gouvernementales énoncées précédemment. L'effet de lissage de ces mesures (augmentation du point d'indice, majoration des points d'indice) sur l'année 2024 est estimée à 68 K€.

A noter également que la collectivité à fait le choix de verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'ensemble des agents éligibles en prenant comme référence, les montants maximum établis par décret. Cette mesure est estimée à près de 36,5 K€.

Les dépenses de personnel sont évaluées à 3,25 M€ en 2024 soit une augmentation de 7,85% par rapport à 2023.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », le financement jusqu'à 75% du poste de chef de projet devrait être reconduit. Ce poste ayant été mutualisé avec la commune de Vaucouleurs, le coût résiduel pour la commune correspond à 12,5% du coût total. Aussi, le renouvellement du poste de conseiller numérique sera également financé jusqu'à 50 000 € sur 3 ans.

Enfin, la commune continue de bénéficier d'aides de l'Etat pour certains agents de la commune sous contrats aidés. Ces aides sont estimées à 20 K€ pour l'année 2024.

Les autres charges de gestion courante

Concernant les subventions au profit des associations, comme en 2023, chaque dossier déposé sera étudié afin de vérifier que les projets répondent bien aux critères d'attribution définis dans le règlement d'attribution des subventions validé par le Conseil Municipal. L'objectif en 2024 est de continuer à soutenir le tissu associatif tout en tenant compte des capacités financières de la commune et de celles des associations.

Une subvention d'équilibre du budget du CCAS est reconduite en 2024. A noter qu'un projet de chantier-école en partenariat avec l'AMIE est envisagé afin de créer un nouvel espace pour l'épicerie sociale. Ce projet entraînera des dépenses supplémentaires limitées à 150 K€.

Les charges financières

Les charges financières seront à nouveau en baisse en 2024. Pour information, l'indice Euribor 3M, qui concerne les quatre emprunts à taux variable contractés par la commune, a nettement progressé (3,925% au 25/01/2024).

Certains emprunts seront soldés entre 2024 et 2025, ce qui se traduira par une diminution progressive des charges financières dans les prochaines années. Néanmoins, la commune souhaite recourir à l'emprunt en 2025 et 2026 afin de pouvoir mettre en œuvre la requalification de la Place Charles de Gaulle.

Les autres charges

Le montant du prélèvement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste inchangé en 2024 (31 336 €).

Aussi, compte tenu d'un impayé important sur le loyer d'un des logements communaux, un complément de provision pour dépréciation des actifs circulants sera constitué pour la somme de 4 130 €, le risque d'irrecouvrabilité étant élevé.

4.1.3. Les budgets annexes

Pour les deux budgets annexes, une réflexion sur la révision des tarifs des surtaxes a été menée dans le courant du premier semestre 2023 pour une application des tarifs à compter de juillet 2023.

Pour le budget assainissement, la participation au financement de l'assainissement collectif n'a pas été refacturée depuis 2021, 1^{ère} année du contrat de concession avec SAUR. Les premières recettes correspondantes ont été constatées sur l'exercice 2023 pour un montant de 18 780 €.

4.2. Investissement

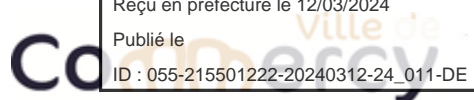
Au vu de l'épargne nette dégagée par la commune en 2023, de nouveaux projets peuvent être envisagés dont les principaux sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de voirie (Rue de Lisle) ;
- Amélioration du dispositif d'éclairage public ;
- Travaux d'accessibilité des bâtiments (4^{ème} tranche) ;
- Mise en place de caméras de vidéo protection ;
- Etude pour l'aménagement du centre-ville ;
- Démolition de l'ancienne piscine municipale ;
- Acquisition d'un local pour créer un espace pour l'épicerie sociale.

Ces projets sont potentiellement éligibles à différents dispositifs de financement (en moyenne, 33% de subventions).

Plusieurs cessions de biens sont envisagées en 2024 et devraient générer des recettes nouvelles :

- Le presbytère ;
- Vente d'immeuble dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière.



Programme pluriannuel d'investissement

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de l'épargne nette de la commune et de l'éventualité d'un recours à l'emprunt dans les années futures.

N° opération	Libellé opération	Descriptif du projet	DEPENSES					TOTAL	RECETTES			
			RAR 2023	2024	2025	2026	2027		RAR 2023	FACTVA (estimation)	SUBVENTIONS POTENTIELLES	TOTAL
133	Forêt	Travaux en forêt	- €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
496	Plaques commémoratives	Stèle commémoration du 8 octobre (RAR) et 2 plaques jumelage	1 982,34 €	- €	- €	- €	1 982,34 €	- €	325,18 €	- €	325,18 €	
867	Opération de restauration immobilière (ORI)	Achats immobiliers / Expropriation	- €	25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
914	Transition numérique	Changement des panneaux lumineux	- €	- €	- €	23 000,00 €	23 000,00 €	- €	3 772,92 €	- €	3 772,92 €	
919	Équipement halte fluviale	Achat d'un panneau d'affichage	- €	2 600,00 €	- €	- €	2 600,00 €	- €	426,50 €	- €	426,50 €	
923	Matériel de communication	Arche publicitaire pour événement sportif / Mascotte	- €	7 300,00 €	- €	- €	7 300,00 €	- €	1 197,49 €	- €	1 197,49 €	
924	Budget participatif	Projets retenus dans le cadre de la démocratie participative	- €	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €	- €	6 561,60 €	- €	6 561,60 €	
926	Signalétique touristique	Mise en œuvre de la signalétique de la ville	- €	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	- €	4 921,20 €	- €	4 921,20 €	
OPFI	Opération financière	Achat terrain Les Remises EPFGE	- €	78 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €	234 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
154	Travaux cimetière	Reprise concessions / expérimentation végétalisation/bacs à fleur/Regroupement	- €	41 500,00 €	110 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	161 500,00 €	- €	26 492,46 €	- €	26 492,46 €
393	Matériel ergonomique CST	Achat de matériel ergonomique pour les agents	- €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €	- €	820,20 €	- €	820,20 €	
495	Matériel et équipement élections	Achat d'isoloirs	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	- €	984,24 €	- €	984,24 €	
539	Achat de mobilier et équipement de bureau	Achat d'un lampadaire service RH et d'un massicot	1 462,80 €	2 000,00 €	- €	- €	3 462,80 €	- €	588,04 €	- €	588,04 €	
756	Matériel pôle entretien	Achat de matériel de nettoyage des moquettes / Achat de 2 auto-laveuses (véhicule)	366,59 €	6 000,00 €	- €	- €	6 366,59 €	- €	1 044,38 €	- €	1 044,38 €	
OPNI	Opération non individualisée	Subventions d'investissement versées (associations, SIVU des Oullons, etc.)	500,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	35 500,00 €	- €	- €	- €	- €	
175	Salle des Rois	Rénovation complète de la salle des Rois	- €	- €	- €	1 080 000,00 €	1 080 000,00 €	- €	177 163,20 €	- €	177 163,20 €	
397	Équipement du musée	Humidificateur d'air, climatiseur	- €	13 600,00 €	- €	- €	13 600,00 €	- €	2 230,84 €	- €	2 230,84 €	
415	Aires de jeux	Réfection du sol de l'aire de jeux coulée verte	15 612,00 €	- €	- €	- €	15 612,00 €	- €	2 560,99 €	- €	2 560,99 €	
464	Équipement du conservatoire	Achat d'instruments	- €	2 500,00 €	10 000,00 €	- €	12 500,00 €	- €	2 050,50 €	- €	2 050,50 €	
476	Équipement de la bibliothèque	Achat de matériel, mobilier, etc.	7 022,66 €	- €	- €	- €	7 022,66 €	- €	1 152,00 €	- €	1 152,00 €	
558	Drapeaux	Achat de drapeaux	145,38 €	- €	- €	- €	145,38 €	- €	23,85 €	- €	23,85 €	
846	Matériel et équipement manifestations	Guitare électrique fête de la musique, achat de 2 châlits	- €	16 700,00 €	- €	- €	16 700,00 €	- €	2 739,47 €	- €	2 739,47 €	
862	Aménagement de la bibliothèque	Réfection/aménagement de la section jeunesse	- €	- €	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	- €	65 616,00 €	320 000,00 €	385 616,00 €	
865	Aménagement du conservatoire de musique	Création d'un local de répétition	58 980,29 €	256 000,00 €	- €	- €	314 980,29 €	- €	41 994,24 €	- €	41 994,24 €	
900	Stade Parmentier	Construction d'un préau pour la buvette/ Etudes et travaux de reconstruction	12 014,00 €	108 850,00 €	400 000,00 €	- €	520 864,00 €	- €	85 409,72 €	315 000,00 €	400 409,72 €	
905	Création d'un street-park	Construction d'un street-park (démolition piscine incluse)	- €	490 000,00 €	220 000,00 €	- €	710 000,00 €	- €	116 468,40 €	417 000,00 €	533 468,40 €	
908	Équipement de la Maison des Associations	Achat de matériel, mobilier, etc.	- €	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	- €	328,08 €	- €	328,08 €	
910	Équipements sportifs	10 tapis pour le Dojo, main courante stade Parmentier, aires réception buts saie	45 363,84 €	600,00 €	- €	- €	45 963,84 €	- €	7 539,92 €	- €	7 539,92 €	
913	Restauration d'œuvres d'art	Restauration de tableaux	5 214,00 €	- €	- €	- €	5 214,00 €	- €	855,50 €	1 083,33 €	1 938,84 €	
927	Plantations	Chêne Rouge Parc Hockenheim	- €	650,00 €	- €	- €	650,00 €	- €	106,63 €	- €	106,63 €	
139	Église	Restauration et protection des vitraux de l'église	31 512,46 €	- €	- €	- €	31 512,46 €	- €	5 169,30 €	- €	5 169,30 €	
147	Vélocrome	Étude parking vélocrome / Étude structure bâtiment	- €	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €	- €	5 741,40 €	- €	5 741,40 €	
174	Aménagement entrée de ville	Aménagements sécuritaires et traitement des caniveaux	16 800,00 €	151 000,00 €	- €	- €	167 800,00 €	- €	27 525,91 €	111 866,67 €	139 392,58 €	
274	Parc automobile	Achat véhicule de service	- €	65 000,00 €	- €	- €	65 000,00 €	- €	10 662,60 €	- €	10 662,60 €	
308	Éclairage public	Modernisation du dispositif	- €	75 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €	- €	10 662,60 €	43 920,00 €	54 582,60 €	
310	Chemins ruraux	Réfection chemin des chaux (phase 2)	6 646,56 €	15 000,00 €	- €	- €	21 646,56 €	- €	3 550,90 €	- €	3 550,90 €	
365	Matériel de sécurité	Défilibrateur (Maison des entreprises) / 2 caméras piétons (PM) / Armes bâton	- €	2 200,00 €	- €	- €	2 200,00 €	- €	360,89 €	- €	360,89 €	
406	Parc informatique	Acquisition de matériel informatique	20 937,16 €	25 000,00 €	22 000,00 €	20 000,00 €	87 937,16 €	- €	14 425,11 €	- €	14 425,11 €	
428	Serveur et logiciels	Licences, serveurs et logiciels	12 205,76 €	22 445,00 €	16 400,00 €	16 400,00 €	67 450,76 €	- €	- €	- €	- €	
447	Matériel de signalisation routière	Matériel de signalisation routière (panneaux, etc.)	549,20 €	10 530,00 €	- €	- €	11 079,20 €	- €	1 817,43 €	- €	1 817,43 €	
465	Téléphonie	Achat de matériel téléphonique	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	- €	328,08 €	- €	328,08 €	
523	Achat de mobilier urbain	Cendriers, bancs, tables, etc.	- €	24 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	28 500,00 €	- €	4 675,14 €	- €	4 675,14 €	
575	Illuminations de Noël	Achat de décorations lumineuses pour Noël	537,72 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 537,72 €	- €	2 548,81 €	- €	2 548,81 €	
585	Amélioration énergétique des bâtiments	Remplacement des menuiseries du château (côté cour) et du conservatoire / Bar	43 230,00 €	372 530,00 €	325 000,00 €	- €	740 760,00 €	- €	114 422,40 €	462 975,00 €	577 397,40 €	
750	Matériel d'aménagement de voirie	Achat de matériel d'aménagement de voirie (poteries, barrières, etc.)	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	- €	2 460,60 €	- €	2 460,60 €	
771	Eaux pluviales	Travaux sur canalisations de rue / Récupération eaux pluviales	6 354,08 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	16 354,08 €	- €	2 682,72 €	4 166,67 €	6 849,39 €	
806	Sécurité passive	Suivi commission de sécurité	1 738,20 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	31 738,20 €	- €	5 206,33 €	- €	5 206,33 €	
807	Accessibilité divers bâtiments	Travaux d'accessibilité divers bâtiments (5ème tranche)	27 476,04 €	310 000,00 €	- €	- €	337 476,04 €	- €	55 359,57 €	- €	125 884,57 €	
818	Réhabilitation Centre des Rois	Travaux de réhabilitation du Centre des Rois	5 439,66 €	- €	- €	- €	5 439,66 €	468 872,00 €	892,32 €	- €	2 719 031,89 €	
822	Réfection de la terrasse du Prieuré de Breuil	Réfection de la terrasse du Prieuré de Breuil	2 900,69 €	- €	- €	- €	2 900,69 €	491 935,13 €	475,83 €	- €	1 157 825,82 €	
832	Vidéoprotection	Installation de caméras (phase 2)	3 990,00 €	110 000,00 €	- €	- €	113 990,00 €	- €	18 698,92 €	33 333,33 €	52 032,25 €	
845	Berges du château	Restauration des berges canal des moulins / Étude structure vannages canal des	61 952,66 €	15 000,00 €	- €	- €	76 952,66 €	8 855,00 €	12 623,31 €	- €	30 333,31 €	
854	Aménagement de la rue Porte au Rupt	Réfection voirie et réseaux	55 279,59 €	- €	- €	- €	55 279,59 €	72 735,00 €	9 068,06 €	- €	154 538,06 €	
855	Piscine - Avenir du site	Diagnostic	460,00 €	- €	- €	- €	460,00 €	- €	- €	- €	- €	
901	Structure des ponts	Étude sur la structure des ponts	10 104,00 €	- €	- €	- €	10 104,00 €	- €	- €	- €	- €	
902	Aménagement de la rue de Lisie	Réfection voirie et réseaux	18 644,80 €	710 400,00 €	- €	- €	729 044,80 €	37 214,00 €	116 934,02 €	60 753,73 €	251 715,75 €	
903	Aménagement du centre-ville	Requalification de la place Charles de Gaulle (dont dragage)	28 398,00 €	637 000,00 €	2 918 000,00 €	3 560 000,00 €	75 000,00 €	7 293 398,00 €	1 191 750,60 €	1 823 349,50 €	9 015 100,10 €	
904	Restauration des grilles du château Stanislas	Restauration des grilles du château	- €	- €	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	- €	39 369,60 €	80 000,00 €	119 369,60 €	
907	Matériel et outillage des services techniques	Achat de matériel et d'outillage	- €	44 487,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	54 487,00 €	- €	8 938,05 €	- €	8 938,05 €	
911	Aménagement du Centre Technique Municipal	Rack de rangement / Dalle benne de déchets	- €	5 600,00 €	20 000,00 €	- €	25 600,00 €	- €	4 199,42 €	- €	4 199,42 €	
915	Patrimoine arboré	Réalisation d'un inventaire	18 392,72 €	- €	- €	- €	18 392,72 €	- €	- €	- €	- €	
916	MECS Les Capucins	Travaux de maçonnerie (mur de clôture et tablettes)	6 246,00 €	- €	- €	- €	6 246,00 €	- €	1 024,59 €	- €	1 024,59 €	
922	Travaux divers de voirie	Travaux divers de voirie	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
925	Aire de camping-cars	Extension de l'aire de camping-cars	- €	25 000,00 €	355 000,00 €	100 000,00 €	480 000,00 €	- €	78 739,20 €	- €	78 739,20 €	
927	Parcs et jardins	Étude aménagement parcs et jardins	- €	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
928	Sécurité qual de transit	Démantèlement et sécurisation de l'ancienne déchetterie (chemin de la Vaine Va)	- €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	3 280,80 €	- €	3 280,80 €	
929	Zone de la Canaire	Étude zone de la Canaire (voirie, éclairage public et réseaux)	- €	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
931	Aménagements urbains	Bacs de fleurs	9 912,00 €	- €	- €	- €	9 912,00 €	- €	1 625,96 €	- €	1 625,96 €	
555	Epicier sociale	Acquisition rez-de-chaussée manège Marguerite / Travaux d'aménagement	- €	213 000,00 €	400 000,00 €	- €	613 000,00 €	- €	46 000,00 €	410 200,00 €	456 200,00 €	
		TOTAL GENERAL	539 371,30 €	4 174 792,00 €	5 693 400,00 €	5 041 400,00 €	85 000,00 €	15 448 963,30 €	1 079 611,13 €	2 354 174,48 €	4 083 648,23 €	10 652 183,16 €

4.3. Prospective 2024 – 2025

PROSPECTIVE BUDGET VILLE	2024	2025
Produits des contributions directes	3 422 K€	3 456 K€
Fiscalité transférée	335 K€	335 K€
Fiscalité indirecte	236 K€	234 K€
Dotations	2 800 K€	2 800 K€
Autres recettes d'exploitation	719 K€	726 K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 512 K€	7 551 K€
Charges à caractère général	1 773 K€	1 808 K€
Charges de personnel et frais assimilés	3 352 K€	3 419 K€
Autres charges de gestion courante	1 099 K€	1 121 K€
Intérêts de la dette	15 K€	64 K€
Autres dépenses de fonctionnement	74 K€	75 K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 313 K€	6 487 K€
Epargne de gestion	1 214 K€	1 128 K€
Intérêts de la dette	15 K€	64 K€
Epargne brute	1 199 K€	1 064 K€
Remboursement capital de la dette	247 K€	273 K€
Epargne nette	952 K€	790 K€
FCTVA	638 K€	779 K€
Emprunts	0 K€	1 500 K€
Autres recettes	1 571 K€	1 203 K€
Total des recettes réelles d'investissement	2 209 K€	3 482 K€
Dépenses d'équipement (PPI)	4 668 K€	5 695 K€
Autres investissements hors PPI	0 K€	0 K€
Remboursement capital de la dette	247 K€	273 K€
Autres dépenses d'investissement	0 K€	0 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	4 915 K€	5 968 K€
Fonds de roulement en début d'exercice	4 622 K€	3 116 K€
Résultat de l'exercice	-1 507 K€	-1 423 K€
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 116 K€	1 693 K€

*Un emprunt de 1,5 M€ simulé à taux fixe à 3% sur 15 ans est intégré en 2025
(financement de l'aménagement de la place Charles de Gaulle)*

Conclusion

L'année 2023 a encore été une année particulière. La commune a certes subi les conséquences de l'inflation, les différentes mesures de soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires mais son niveau de ressources a progressé de 8%, lui permettant d'investir et de poursuivre la diminution de la pression fiscale sur les ménages.

Le contexte inflationniste qui perdure en ce début d'année 2024 continue de faire peser sur les collectivités locales des contraintes budgétaires fortes et nécessite alors de rester prudent face à l'incertitude quant à l'évolution des prix dans les mois et années à venir.

Les orientations budgétaires 2024 détaillées dans ce rapport vont permettre à la commune de contenir autant que possible les dépenses de fonctionnement tout en continuant à mettre en œuvre de nouveaux projets et en veillant à optimiser encore ses ressources.